



PIECES QUI CONSTITUENT LE DOSSIER D'INSCRIPTION EN ANNEE DEROGATOIRE

- Dossier de réinscription** *signé par les directeur(rice)s de thèse et de laboratoire*
- Lettre du/de la directeur(rice) de thèse** (état d'avancement de la thèse, raisons du retard et date prévisionnelle de soutenance)
- Lettre de motivation du/de la doctorant(e)** expliquant les raisons du retard
- Titre et résumé de la thèse** (1 page maximum)
- Rapport et avis du comité de suivi individuel** du/de la doctorant(e)
- Pour une 4^{ème} année : **plan de thèse** détaillé avec quantification du travail effectué / restant à faire
- Pour une 5^{ème} année : **plan de thèse** détaillé avec quantification du travail effectué / restant à faire **et thèse en l'état en version électronique**
- Liste des publications**
- Convention individuelle de formation** (si modifications par rapport à l'année passée)
- Justificatif de ressources financières** (*contrat de travail, notification de bourse Campus France, ...*) ou **Déclaration de ressources financières personnelles** si pas de financement (à renouveler chaque année)
- Attestation d'assurance « responsabilité civile - vie privée »** pour l'année en cours
- Attestation de CVEC**

Spécificités pour les écoles doctorales suivantes :

BIOSE : lettre de motivation commune doctorant(e)/directeur(rice) de thèse (**fournir une seule lettre**)

C2MP : Portfolio et **lettre motivée** du/de la directeur(rice) de thèse précisant l'avancée des travaux de recherche et de rédaction du/de la doctorant(e) avec engagement sur la soutenance dans l'année en **précisant une date**

SIMPPé : portefeuille de compétences

SJPEG : "**Rapport d'étape (=rapport d'activité)** avec la 1^{ère} page normalisée comportant l'avis et signature du/de la directeur(rice) de thèse à déposer sur ADUM.
La lettre de motivation du/de la directeur(rice) de thèse n'est pas demandée

SLTC : à partir de la 5^{ème} année, un projet de jury doit figurer dans la lettre d'engagement du/de la directeur(rice) de thèse (faisabilité de la thèse et date de soutenance prévisionnelle)

Humanités Nouvelles - F. Braudel : la lettre de motivation du/de la doctorant(e) ainsi que la lettre de motivation du/de la directeur(rice) de thèse ne sont pas à transmettre.
Pour une 1^{ère} demande de dérogation : faire parvenir 100 pages de la thèse rédigée.
Pour les autres demandes de dérogation : faire parvenir la thèse en l'état.

à
ajouter